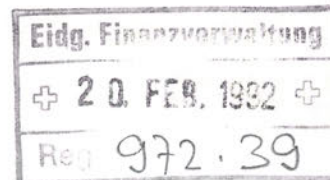


~~UV-SA~~~~W+T~~

OFFICE FÉDÉRAL DES AFFAIRES  
ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES  
Nicolas Imboden



Berne, 17 février 1992

Note

**Adhésion de la Suisse aux Institutions de Bretton Woods et à l'EEE:  
Discussion avec Monsieur Triponet de l'USAM**

Note à: blf

Copie à: M. D. Kaeser, Vice-Directeur AFF, DFF  
M. H. Ith, AFF, DFF  
gjd, fon, kew

Dans nos efforts d'isoler M. Blocher le plus possible j'ai eu un entretien avec M. Triponet. M. Bechtler s'est chargé d'organiser un entretien similaire avec le Président de l'USAM, M. Früh.

**1. EEE**

M. Triponet m'a informé que l'USAM organise un congrès extraordinaire le 23 juin 1992 (le cas échéant le 2 septembre 1992) sur la position de l'USAM sur l'EEE. Il existe une grande pression interne pour refuser l'EEE. Pour éviter un vote négatif, l'USAM va demander une majorité qualifiée (2/3 des votes) pour prendre une position officielle.

**2. Les Insituitions de Bretton Woods**

**Position sur le référendum**

Le 29 août 1991 l'USAM avait pris les décisions suivantes:

- l'USAM est contre l'adhésion de la Suisse aux Institutions de Bretton Woods mais ne prend aucun engagement dans la campagne en faveur du référendum "knurrend schweigen".
- l'USAM revoit sa position, si jamais le référendum aboutit.

**Situation actuelle**

L'USAM prendra une décision sur sa position quant à l'adhésion de la Suisse aux Institutions de Bretton Woods le 18 février 1992.



- 2 -

Selon Triponet, il n'y a pas de doute qu'un vote mènerait à une "Nein-Parole" de l'USAM. Le Secrétariat veut éviter un vote: il s'agit d'éviter que l'USAM se prononce négativement sur des questions qui ne la touchent pas directement, ceci pour éviter qu'elle soit perçue comme un "Nein-Sager" systématique.

Les raisons principales pour la position négative de l'USAM sont:

1. Notre adhésion aux Institutions de Bretton Woods coûte chère.
2. Il n'y a aucun avantage d'être membre: notre statut d'observateur nous permet de défendre notre position.
3. L'aide de la Banque mondiale est inefficace.
4. Le FMI a perdu sa fonction avec l'abandon du "gold standard". Il s'est alors transformé en agence d'aide au développement et a contribué au surendettement des pays en développement.
5. La solidarité d'un pays ne se mesure pas par la participation à des institutions multilatérales inefficaces.
6. La création de la BERD rend les Institutions de Bretton Woods inutiles et superflus pour l'aide aux pays de l'Est. La Suisse a un siège au Conseil d'Administration à la BERD.
7. La Suisse n'est pas sûre d'avoir un siège au Conseil d'Administration. Elle risque donc avoir moins d'influence en tant que membre que maintenant.

M. Triponet m'a fait part des considérations suivantes:

- L'USAM ne comprend pas la décision du Conseil fédéral de voter sur cette question déjà en mai. Une campagne aurait permis, selon lui, d'influencer positivement la position de l'USAM, mais cela aurait exigé des délais beaucoup plus longs pour la campagne.
- M. Triponet est prêt à nous ouvrir son journal à la première page pour expliquer notre point de vue.

J'ai l'intention d'utiliser cette occasion et d'écrire un article pour la publication du mois d'avril 1992. Je suivrai sa suggestion d'être très direct et peu neutre.



Nicolas Imboden